



AUDACIA poursuit le déploiement de sa stratégie d'investissement dans l'habitat partagé senior avec une nouvelle acquisition à Lyon

Paris, le 15 octobre 2026, Audacia (FR00140059B5 – ALAUD), entreprise de private equity spécialisée dans le Capital Développement, le Capital Immobilier et le Capital Innovation, fondée par Charles Beigbeder et reconnue pour ses thèses d'investissement pionnières, annonce aujourd'hui l'acquisition d'un actif immobilier à Lyon (69), en vue du développement d'un nouveau projet d'habitat partagé à destination des seniors.

L'acquisition porte sur une demeure de caractère idéalement située dans le 5^e arrondissement de Lyon, au cœur d'un environnement résidentiel recherché. Bénéficiant d'un fort potentiel de valorisation, cette propriété a vocation à être transformée en un lieu de vie partagé répondant aux nouveaux besoins des seniors, dans un cadre convivial, sécurisé et pleinement intégré à la vie locale.

Cette opération constitue le troisième club deal réalisée par Audacia dans cette thématique d'investissement et illustre sa volonté de constituer un portefeuille d'actifs dédiés à l'habitat partagé senior dans les principales métropoles françaises.

« Cette nouvelle acquisition illustre notre stratégie de développement de l'habitat partagé senior, un modèle qui s'inscrit pleinement dans la dynamique de la 'silver economy' et des enjeux du bien vieillir, en favorisant à la fois le lien social, l'autonomie et l'ancrage dans la vie locale. Elle renforce aussi notre conviction : La création de valeur repose désormais sur la maîtrise de l'exécution de l'ensemble des étapes du projet : de la sélection des actifs, de la réalisation des travaux jusqu'à l'accompagnement des nouveaux opérateurs de ce marché, » déclare **Frédéric Leclerc, Directeur Capital Immobilier d'Audacia**.

L'opération a été menée avec le concours de la CERA (Caisse d'Épargne Rhône Alpes) pour son financement, et en collaboration avec Kernim, Popesco & Partners, Squadra Avocats et l'Étude Sphère Notaires.

Par ailleurs, Audacia annonce la livraison des travaux de l'actif Coq-Living situé à Rennes (35). Cet ancien hôtel acquis en décembre 2024 a été transformé en habitat partagé senior de deux appartements de 10 chambres chacun pour accueillir des seniors en perte d'autonomie dans un cadre de vie convivial et sécurisé. Un bail de 12 ans a été signé avec Chez Jeannette pour en assurer l'exploitation. Son inauguration est prévue courant décembre 2026.

A propos d'AUDACIA

Fondée en 2006 par Charles Beigbeder, Audacia est une société de gestion indépendante cotée sur Euronext Growth Paris (ISIN : FR00140059B5 ; ticker : ALAUD), éligible au PEA et au PEA-PME. Le groupe propose des solutions d'investissement diversifiées autour de trois métiers : Capital Développement, Capital Immobilier et Capital Innovation. Ce dernier couvre notamment les technologies quantiques, le New Space, la décarbonation, le nouveau nucléaire et la défense. Depuis sa création, Audacia a investi plus d'un milliard d'euros dans plus de 400 entreprises.



Mnémonique : ALAUD
Code ISIN : FR00140059B5
Euronext Growth Paris

CONTACTS



Éléonore de Rose
eleonore.derosse@audacia.fr
+33 1 56 43 48 00 / +33 6 62 64 40 53



Dusan Oresansky / Pierre Laurent
Relations investisseurs
audacia@newcap.eu
+33 1 44 71 94 92

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué a un caractère strictement informatif. Il ne constitue ni une offre au public de titres financiers, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil en investissement, ni une sollicitation en vue de la souscription de titres. La participation au projet présenté est réservée à des investisseurs avertis, capables d'apprécier les risques inhérents à ce type d'opération et de supporter une perte totale ou partielle du capital investi. Tout investissement comporte des risques, notamment un risque de perte en capital, un risque d'illiquidité ainsi que des risques liés au marché immobilier et aux conditions de financement.

Les caractéristiques juridiques, financières et fiscales de l'opération sont décrites dans la documentation contractuelle propre au véhicule d'investissement. La décision d'investissement ne doit être fondée que sur un examen attentif et complet de cette documentation. Le véhicule d'investissement présenté est une société par actions simplifiée constituée pour les besoins d'une opération déterminée. Il ne bénéficie pas d'un agrément de l'Autorité des marchés financiers en tant qu'organisme de placement collectif. L'agrément dont bénéficie la société de gestion en qualité de société de gestion de portefeuille ne vaut ni approbation de l'opportunité de l'investissement, ni validation du projet présenté.

Les informations contenues dans ce document ne sauraient être utilisées pour un autre but que celui pour lequel elles ont été créées.